

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

n° 04.078

L'An Deux Mille Quatre, le 27 octobre à 18 h 30 le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Henri LE GUEUT, Premier Adjoint au Maire.

DATE DE CONVOCATION

LE 20 OCTOBRE 2004

DATE D'AFFICHAGE

LE 20 OCTOBRE 2004

ETAIENT PRESENTS : MM. LE GUEUT, HUGENDOBLER, Mmes MONTRON, GEOFFROY, LECOMTE, MM. BOISNARD, BOURGEOIS, Adjoints.

Mme BARRAUD-DUCHERON, MM. BIRON, BUJARD, CAU, COASSIN, Mmes COURTIN, DOUMECQ, DURAND, GRAMMATICO, M. GUIARD, Mme JOLY, M. MERLE, Mmes MOINET, PELTIER, MM. POTENNEC, RAYMOND, Mme TERRIEN, Melle TURPIN, Conseillers.

ETAIENT REPRESENTES :

M. MOST, Maire, représenté par M. LE GUEUT
M. CHABANEAU représenté par M. BOISNARD
M. DENIS représenté par M. BOURGEOIS
Mme ISENDICK représentée par Mme MOINET
M. SIMONNET représenté par Mme PELTIER

ABSENTS-EXCUSES : Mme CROUE, M. FAVRE, Mme LABEYRIE.

Nombre de Conseillers
en exercice : 33
Nombre de Présents : 25
Nombre de Votants : 30

Mademoiselle TURPIN a été élue Secrétaire de Séance.

OBJET : LOGIS DE VAUX - COMPTE RENDU FINANCIER DE LA SEMIS

VOTE : UNANIMITE

Selon délibération du 26 décembre 2001, le Conseil Municipal a autorisé la cession du programme du Logis de Vaux par la SAIEM à la SEMIS.

La Ville qui garantit les emprunts transférés de la SAIEM à la SEMIS doit se voir remettre, à l'issue du remboursement des emprunts, la propriété de l'ensemble immobilier.

C'est dans ces conditions que la convention tripartite intervenue entre la Ville, la SEMIS et la SAIEM a prévu que la SEMIS fournirait son bilan et son compte de résultat.

Il vous est proposé de prendre acte de cette communication.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ouï l'exposé du Rapporteur,
- VU le bilan et le compte de résultat 2003 de l'opération présentés par la SEMIS
- Après en avoir délibéré,

PREND ACTE

- de la communication du bilan et du compte de résultat 2003 de l'opération "Logis de Vaux" dans les comptes de la SEMIS qui ne dégage ni perte ni bénéfice.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

**Pour le Maire,
Le Premier Adjoint,
H. LE GUEUT**

**Certifié Exécutoire
Compte-tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 29 octobre 2004
Certifié Conforme
Mairie de Royan
Par délégation du Maire,
Le Directeur Général Adjoint des
Services,**

H. THOMAS